



Tous Ensemble le 5 décembre agissons pour sauver notre système de retraites par répartition et pour plus de progrès social !

Depuis 1993, ce ne sont pas moins de **4 réformes de retraite** qui nous ont été imposées, sous prétexte de déficit, par les gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays. Aujourd'hui l'argument du déficit n'est plus utilisé et Macron tente de justifier une **5ème réforme** par un souci de justice et de simplification.

Mais la mise en place d'un « **système de retraites universel par points** », ne serait ni juste ni simple, elle rendrait impossible de savoir à quel âge on pourrait partir, combien on toucherait et comment la pension évoluerait.

En fait, l'expérience des retraites par points des régimes complémentaires du privé (ARRCO et AGIRC) montre que l'âge de départ est repoussé aujourd'hui à 63 ans et que depuis 1993 les pensions ont perdu 37 % par rapport au salaire moyen.

Avec le système actuel, dans les « régimes de base », les prestations sont connues à l'avance,

on connaît l'âge auquel on peut partir et on sait combien on va toucher selon un calcul effectué sur les 25 meilleures années de carrière ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

Avec le « système de retraites universel par points » souhaité par Macron, seules les cotisations seraient connues, la pension serait calculée suivant les points accumulés tout au long de la carrière, tant pis si l'on a eu des périodes de chômage, de maternité ou de maladie. Et c'est le **gouvernement** qui déciderait de la valeur du point de retraite. Avec ce système, **la perte de revenus des retraités atteindrait 30 % en moyenne.**

Les Organisations CGT, FO, FSU et Solidaires d'Indre & Loire réaffirment leur opposition à cette nouvelle contre-réforme. Elles entendent porter leurs revendications avec l'objectif de défendre et améliorer le système de retraite par annuités, par répartition et, avec lui, l'ensemble de notre système de protection sociale assis sur les cotisations sociales.

Nous revendiquons :

- Une retraite par annuités et par répartition
- Le droit à la retraite pour tous et toutes dès 60 ans (et avant pour les travaux pénibles) au minimum au niveau du SMIC et à 75 % du salaire de référence.
- Le montant de la pension calculé sur les 10 meilleures années ou sur les 6 derniers mois pour la fonction publique
- L'augmentation des salaires donc des cotisations
- L'indexation des pensions sur les salaires pas sur les prix.
- L'égalité entre les hommes et les femmes.
- Le maintien de la pension de réversion pour les veuves et les veufs.
- La prise en compte des années d'études
- Le maintien des régimes spéciaux dont le code des pensions civiles et militaires



« Partout en France, les luttes en cours contestent les choix politiques du gouvernement, des directions d'entreprises et du patronat. Augmentations salariales, amélioration des conditions de travail, diminution du temps de travail, maintien et développement de l'emploi, défense des services publics, égalité femmes/hommes, reconquête de l'industrie et de notre protection sociale constituent les principales revendications.

Le gouvernement mène une politique au service exclusif des riches et de la finance. Sa politique vise la remise en cause des conquises sociales et des solidarités. Il met en opposition travailleurs/travailleuses et privé-e-s d'emploi, actifs/actives et retraitée-s, ouvriers/ouvrières ou employé-e-s et cadres, salarié-e-s du public et du privé, celles et ceux qui sont aujourd'hui dans le monde du travail et celles et ceux qui y seront demain...

Le gouvernement tente aussi de faire diversion en instrumentalisant la question de l'immigration, envisageant l'instauration d'une « immigration choisie » et de « quotas d'immigration »... Des thèmes qu'il emprunte sans retenue à l'extrême droite en pleine polémique lancée sur la question du port du voile et de l'Islam.

Malgré un rapport du défenseur des droits qui révèle l'ampleur de la discrimination dans les entreprises et administrations, le pouvoir politique conjugue répression syndicale et atteinte au droit de manifester. Il rend possible, voire incite à des situations de discrimination et de répression syndicale dans les entreprises et les administrations. Il porte atteinte à la démocratie sociale et refuse de répondre aux aspirations exprimées par le monde du travail. »

Ce combat est celui de toutes et tous, car ce projet de réforme est l'incarnation d'un choix de société où les solidarités laissent la place au « chacun pour soi », où l'insécurité sociale l'emporterait sur notre sécurité sociale.

BULLETIN DE CONTACT

Je souhaite :

Être informé

Adhérer

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E mail :

Date de naissance :

Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

À retourner à
Union départementale CGT d'Indre-et-Loire
18, rue de l'Oiselet
37560 SAINT AVERTIN
Tél. 02 47 38 53 81
E mail : ud37@cgt.fr



Amboise le 20 novembre 2019
Ne pas jeter sur la voie publique
merci